

(N^o 57.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1852.

(Voir les N^{os} 91 et 151 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1852, à la somme de onze millions neuf cent sept mille huit cent soixante-cinq francs cinquante-cinq centimes (11,907,865 fr. 55 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 25 Mars 1851.

*Le Président de la Chambre
des Représentants ,
(Signé) VERHAEGEN, aîné.*

*Les Secrétaires ,
(Signés) H. ANSIAU.
ARMAND DE PERCEVAL.*

Budget du Ministère de la Justice, pour l'Exercice 1882.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	<i>Administration centrale.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	240,550 »
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	172,150 »	12,400 »	
3	Matériel	23,000 »	»	
4	Frais d'impression de recueils statistiques. . . .	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour.	6,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	<i>Ordre judiciaire.</i>			
6	COUR DE CASSATION. Personnel	215,000 »	5,500 »	2,405,434 »
7	— Matériel.	5,250 »	»	
8	COUR D'APPEL. Personnel.	489,600 »	69,000 »	
9	— Matériel.	18,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. .	1,005,895 »	43,049 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	550,800 »	5,540 »	
	CHAPITRE III.			
	<i>Justice militaire.</i>			
12	COUR MILITAIRE. Personnel.	16,070 »	6,100 »	57,741 »
13	— Matériel.	2,000 »	»	
14	Auditeur militaire et prévôts	29,819 »	212 »	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière .	5,540 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	<i>Frais de Justice.</i>			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	646,585 »	»	679,000 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	9,800 »	22,815 »	
	CHAPITRE V.			
	<i>Palais de Justice.</i>			
18	Constructions, réparations et loyers de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le ser- vice des tribunaux et des justices de paix . . .	35,000 »	40,000 »	75,000 »

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	<i>Publications officielles.</i>			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	116,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.	9,000 »	»	128,000 »
	CHAPITRE VII.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
22	Pensions civiles	10,000 »	»	
23	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	12,000 »	»	25,000 »
24	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . .	3,000 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Cultes.</i>			
25	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	511,700 »	»	
26	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,010 55	»	
27	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 fr., pour revenus de cures	3,341,050 »	»	
28	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo . . .	394,000 »	26,000 »	4,226,110 55
29	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	48,871 »	»	
30	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	9,029 »	»	
31	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	8,600 »	»	
32	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	900 »	»	
33	Pensions et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses . . .	24,000 »	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE IX.				
Établissements de bienfaisance.				
34	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	60,000	»	475,000
35	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	85,000	»	
36	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	145,000	»	
37	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	50,000	»	
38	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	155,000	»	
CHAPITRE X.				
Prisons.				
SECTION 1 ^{re} . — Service domestique.				
39	Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus	1,060,000	440,000	5,555 000
40	Gratifications aux détenus employés au service domestique	54,000	»	
41	Frais d'habillement des gardiens	20,000	»	
42	Frais de voyages des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.	11,000	»	
43	Traitement des employés attachés au service domestique	420,000	»	
44	Frais d'impression et de bureau.	10,000	»	
45	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments	160,000	470,000	
46	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	22,000	
47	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons.	»	6,000	
48	Achat et entretien du mobilier dans les prisons. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus.	55,000	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION. 2. — Service des travaux.			
49	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	570,000 »	»	
50	Gratifications aux détenus.	165,000 »	»	
51	Frais d'impression et de bureau.	5,000 »	»	
52	Traitements et tantièmes des employés	85,000 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
55	Mesures de sûreté publique.	58,000 »	»	58,000 »
	CHAPITRE XII.			
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . .	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	10,741,449 55	1,166,416 »	11,907,865 55